

Adhésion Individuelle

2025

Pour aider nos bénévoles, adhérez par Internet! http://equiliberte.org

Adhésion EquiLiberté 86

Paulette RAMBEAU

14 rue Rousseleau 86330 MONCONTOUR

Email: equiliberte86@gmail.com (*)

<u>Tél</u>: 06 18 80 19 58

Fédération Nationale des Randonneurs Équestres

(*) Vous pouve	envoyer votre adhésion	par e-mail et régler p	oar virement : IBAN :	= FR76 1240 6000	2980 0048 9566 912	- BIC	= AGRIFRPP824
----------------	------------------------	------------------------	-----------------------	------------------	--------------------	-------	---------------

□ Renouvel	lement d'adhésion				
□ Adhésion initiale Nom :					
Adresse:					
	/ille : lllll				
Téléphone : IIIIIIII					
Date de naissance : IIIIIIII					
Membre d'une Fédération Départemental					
Profession :		, je suis informé(e) qu' Equi	Liberté peut sollicite	r mes compétences, sans en	ngagement de ma part, en cas de besoin.
Je dispose d'un hébergement ouvert aux	pratiquants équestres : 🗖 No	ON □ OUI →	Si OUI, référ	encé sur EquiChe	mins : NON OUI
V				Attention !	Reporter ici les
VOTRE ADHÉSION (Choix obligatoire d'une form			ntant	Pour toute	montants correspondant à
Adulte = plus de 18 ans Licence (adhésio Adhésion sans a	n + Assurance Responsabilité ssurance	,	35 € 26 €	souscription à compter du 1er septembre,	vos choix :
Jeune 18 ans et moins (*) Licence (adhésion	n + Assurance Responsabilité	civile) –	25 €	votre adhésion et vos garanties	Montant
Adhésion sans as			18 €	prendront fin au 31 décembre de	Licence ou Adhésion €
VOS ASSURANCES COMPLÉMENT	FAIRES (Choix facultatif réservé aux	adhérents ayant souscri	t à une adhésion)	l'année N+1	Addresson
Garanties Individuelle Accident (l. A.)	•	50 € (I. A. A. =			Montant
Option de garantie réservée aux adhérents ayant souscrit	l'assurance RC Pratiquant.	20 € (I. A. J. =	Jeune 18 ans	et moins)	I. A€
Responsabilité Civile Propriétaire d'Équi- (conditions et montants des garanties page 4). Les équidés					
Cotisation 1 équidé : 38 €, puis 28 € chaque équidé suivant. C					
Nom de l'Équidé	N° SIRE	N° Tra	ınspondeur (p	ouce)	Montant
2ème = 28 €					RCPE€
3 ^{ème} = 28 € 4 ^{ème} = 28 €					
5 ^{ème} = 28 €		0005.05	10.05		
Numéro de téléphone EquitAssistance à appe				IDEDTE	Montant
Détail des cotisations pour l'année. (Montant total = Licence ou Adhésion + IA + F	CDE)	effectuer à l'ordre			Total €
	et a envoyer a	à l'adresse indiqu	ee en naut de	e la page.	
✓ Possibilités d'assurances proposées par EquiLiberté© dans le cadre du contrat groupe souscrit auprès de la compagnie pour toutes les activités d'équitation et d'attelage non compétitive et non professionnelles. Toute fausse déclaration entraîne la nullité du contrat d'assurance et expose le fraudeur aux rigueurs des peines prévues par le code pénal et le code des assurances.					
✓ La souscription d'une RC pratiquant, est obligatoire pour la pratique de l'équitation et de l'attelage de loisir dans le cadre de manifestations organisées par une association EquiLiberté©. Les manifestations organisées par des adhérents d'EquiLiberté© assurés en RC pratiquant bénéficient de l'assurance en responsabilité civile à condition d'avoir l'agrément d'une association EquiLiberté© et que les différents supports publics portent la mention « Manifestation organisée dans le cadre de la Fédération Nationale EquiLiberté© » (bulletins d'inscription, affiches, site internet, banderoles, etc.).					
☐ J'accepte les Conditions Générales de Vente. ☐ (*) Mineur, nom du représentant légal					
Je confirme avoir pris connaissance et j'accepte : ☐ les Statuts d'Equil.iberté ; ☐ le Règlement Intérieur ; ☐ Ces documents sont disponibles					
sur: http://equiliberte.org ou les Conditions Générales et Particulières du contrat Groupe d'assurances.					
Cadre réservé à EquiLiberté	✓ EquiLiberté© peut être amene	ée à communiquer vo	s coordonnées à	à des fins promotionne	elles.
Date de réception bulletin et règlement :	Averti des risques liés aux a	activités équestres, i	notamment d'e	extérieur, j'utilise mat	tériel et équipement adéquats.
Fait à le Signature obligatoire :					e :
Les bulletins d'adhésion à EquiLiberté© sont tous proprie	été intellectuelle d'EquiLiberté, fournis	s et autorisés par le s	Secrétariat Nation	nal sous la responsabil	ité de la Présidence Nationale. Toutes

Les builetins d'annesion à Equilliberte© sont tous propriéte intellectuelle d'Equilliberte, rouvrisse s'autorises par le Secrétariat National sous la responsabilité de la Présidence Nationale. Toutes modifications non autorisées constituent une falsification qui entraîne la nullité complète du bulletin (adhésion + garanties d'assurances) sous la responsabilité des auteurs desdites modifications et de leur diffusion auprès du public. Les Fédérations Départementales Equilliberté peuvent diffuser des bulletins d'adhésion adaptés (logos locaux), fournis par le Secrétariat national d'Equilliberté©.

PAGE A CONSERVER

EquiLiberté, Fédération Nationale de Randonneurs Équestres (cavaliers et meneurs) négocie régulièrement son contrat groupe d'assurance avec diverses compagnies pour proposer à tous ses adhérents des tarifs au plus bas coût sans restreindre la qualité et le périmètre des couvertures d'assurance. Les tarifs obtenus au terme de ces négociations sont particulièrement attractifs pour deux raisons :

- d'une part la mutualisation des risques entre tous les adhérents d'EquiLiberté et
- d'autre part la prise en compte des seuls risques liés à l'équitation et à l'attelage de loisir. Les sinistres dus à la compétition et à l'enseignement, plus nombreux, plus graves et plus coûteux n'entrent pas, en effet, dans les activités menées par EquiLiberté et ses associations, ni dans les risques couverts par son contrat groupe.

Ici réside tout l'intérêt d'EquiLiberté et de l'autonomie des randonneurs équestres : en prenant en charge leurs propres intérêts, ils se dotent de solutions vraiment adaptées à leurs besoins et à leurs pratiques. D'après ce principe de mutualisation et de limitation aux seuls risques de l'équitation de loisir, il va de soi que plus EquiLiberté aura un nombre important d'adhérents, plus il lui sera possible de négocier de meilleurs tarifs. EquiLiberté propose à ses adhérents trois types majeurs de garanties d'assurance, négociées avec lesdites compagnies, décrites ci-dessous, sur son site d'information http://equiliberte.org ou sur simple demande.

« Responsabilité Civile & Accidents Corporels » Pratiquant

Qui bénéficie de la « Responsabilité Civile & Accidents corporels » Pratiquant ?

Tout adhérent d'EquiLiberté qui souscrit la licence.

Tout bénévole qui prête son concours à un assuré RC Pratiquant ou à une association EquiLiberté dans le cadre des activités prévues au contrat.

Que couvre la « RC & Accidents corporels » Pratiquant ?

La pratique de la randonnée équestre

La pratique du VTT et de la marche en marge des randonnées équestres

L'ensemble des activités liées au tourisme équestre L'organisation et/ou la participation à des manifestations liées à l'équitation de loisir (tourisme équestre) avec présence de VTT, de marcheurs et d'attelages.

Responsabilité civile avant livraison	Montant des garanties par sinistre	Franchise par sinistre		
Tous dommages confondus	8 000 000 € par sinistre (1)	Voir ci-après		
dont :				
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 € par sinistre (2)	Néant		
- Limités en cas de faute inexcusable à	3 500 000 € par sinistre (1)	Néant		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par sinistre	150 €		
Dommages matériels en raison des vols				
- Suite à vol des préposés	30 000 €	150 €		
- Suite à RC dépositaire (vestiaires)	5 000 €	150€		
Dommages matériels subis par les biens meubles ou				
immeubles loués ou empruntés				
- Biens meubles	150 000 €	400 €		
- Biens immeubles	1 500 000 €	400 €		
Atteintes à l'environnement accidentelles	1 000 000 €	400 €		
Dommages matériels non consécutifs	150 000 €	10 % du montant des dommages		
		avec minimum de 400 EUR et		
		maximum de 3 000 EUR		
Assurance recours et défense pénale suite à accident	30 500 €	Néant		

⁽¹⁾ Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garanties sans limitation.

Individuelle Accident	Montant des garanties	Franchise	
Décès	15 000 € (1)	Néant	
Invalidité permanente	20 000 € (1) (2)	Franchise relative de 5% (3)	
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation Remboursement de soins			
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)	100% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant	

PAGE A CONSERVER

Garanties Individuelle Accident Facultatives

Qui bénéficie des I. A. F. ? 'Tout adhérent d'EquiLiberté assuré en RC Pratiquant qui souscrit spécifiquement une formule d'I. A. F. afin de bénéficier de garanties supplémentaires ou plus étendues	Que couvrent les I. A. F. ? • La pratique de la randonnée équestre • La pratique du VTT et de la marche en marge des randonnées équestres • L'ensemble des activités liées au tourisme équestre			
Option	Montant des garanties	Franchise		
Individuelle accident des adhérents adultes (majeurs) = I. Décès	35 000 € (1)	Néant		
Invalidité permanente	65 000 € (1) (2)	Franchise relative de 5% (3)		
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation Invalidité journalière Remboursement de soins (sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite	10 € / Jour avec maximum 365 Jours 200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant		
des frais réels) - Prothèse dentaire, par dent (forfait) - Bris de lunettes (forfait) - Dont Verres - Par lentille - Prothèse auditives, par appareil (forfait) Frais de recherches et de secours et de frais de transport	150 € 150 € 140 € 100 € 500 € Frais réel maxi 8 000 €	Néant		
Individuelle accident des adhérents jeunes (mineurs) = I. Décès	A. J. 5 000 € (1)	Néant		
Invalidité permanente	65 000 € (1) (2)	Franchise relative de 4% (3)		
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation Remboursement de soins (sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels) - Prothèse dentaire, par dent (forfait)	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale 150 €	Néant		
- Bris de lunettes (forfait) - Dont Verres - Par lentille - Prothèse auditives, par appareil (forfait)	150 € 140 € 100 € 500 €			
Frais de remise à niveau scolaire Frais de recherches et de secours et de frais de transport rapatriement	2 100 € Frais réel maxi 8 000 €	Néant Néant		

PAGE A CONSERVER

Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidés

Qui bénéficie de la RCPE ?

Le propriétaire d'équidé adhérent d'EquiLiberté assuré en RC pratiquant et ayant spécifiquement souscrit cette assurance RCPE

Le gardien d'équidé non professionnel adhérent d'EquiLiberté assuré en RC pratiquant et ayant spécifiquement souscrit cette assurance RCPE

Obligations de l'assuré :

- indiquer précisément le nom et le n° SIRE de chaque équidé

Que couvre la RCPE ?

La responsabilité civile RCPE garantit le propriétaire ou le gardien à titre gratuit du fait des dommages causés aux tiers par l'équidé dès lors qu'il n'est pas « utilisé » en action d'équitation.

Cette garantie est accordée dans le cadre de la pratique de la randonnée équestre et de l'ensemble des activités liées au tourisme équestre.

Elle est accordée en tout lieu, sauf à l'occasion :

- de l'embarquement et du débarquement des équidés par des tiers
- de l'embarquement et du débarquement des équidés dans les véhicules de l'assuré (sauf en cas de non garantie par le contrat automobile de l'assuré)
- du transport des équidés

Exclusions spécifiques. Ne sont pas couverts :

- la participation de l'assuré ou de l'animal à des courses, paris ou matches, ou aux essais préparatoires à ces manifestations
- toutes activités professionnelles
- toutes activités rémunérées sauf si organisées par EQUILIBERTE ou une association affiliée
- tous dommages causés aux tiers lorsque les équidés garantis sont sous la garde d'un centre équestre, d'un club hippique ou d'un haras.

Responsabilité civile Propriétaire de chevaux hors action d'équitation	Montant des garanties par sinistre	Franchise par sinistre
Responsabilité civile du propriétaire		
Tous dommages confondus	8 000 000 € (1)	
dont :		
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 € (1)	Néant
- Limités en cas de faute inexcusable à	3 500 000 € (2)	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 €	10 % du montant des dommages avec minimum de 150 € et maximum de 3 000 €
Dommages subis par les équidés	6 000 €	10 % du montant des dommages minimum de 150 €
Assurance recours et défense pénale suite à accident	30 500 €	Néant

Assistance au Transport d'Équidé

Plafond de garantie		
150 € maximum		
30 € par nuit maximum		
150 € maximum		

Le contrat groupe négocié par EquiLiberté auprès de diverses compagnie est librement consultable sur le site d'information http://equiliberte.org, rubrique « Assurances ». Vous y trouverez, en outre, d'utiles compléments sur les questions relatives aux assurances : liberté d'assurance, transport de personnes en voitures d'attelage, Relais-Amis.

Tout sinistre, que vous en soyez responsable ou tiers, doit être déclaré. Pour cela il vous faudra remplir une déclaration d'accident que vous trouverez sur le site internet http://equiliberte.org/, onglet « Assurances, Déclaration de sinistre ». Ensuite vous transmettrez ce formulaire au plus tôt à Equiliberté, en tous les cas dans les 5 jours suivants le sinistre, soit à l'adresse postale indiquée sur le formulaire ou mieux en l'envoyant par courriel après l'avoir scanné à assurance@equiliberte.org. Si vous avez besoin d'aide vous pouvez contacter notre secrétariat (02 40 50 72 16) aux heures de permanence.